



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 10305

Numéro SIREN : 387 539 273

Nom ou dénomination : GROUPE EUROEXCEL

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2015 sous le numéro de dépôt 12730



1501274401

DATE DEPOT :	2015-02-16
NUMERO DE DEPOT :	2015R012730
N° GESTION :	1992B10305
N° SIREN :	387539273
DENOMINATION :	GROUPE EUROEXCEL
ADRESSE :	3 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2014/11/14
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'
	DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

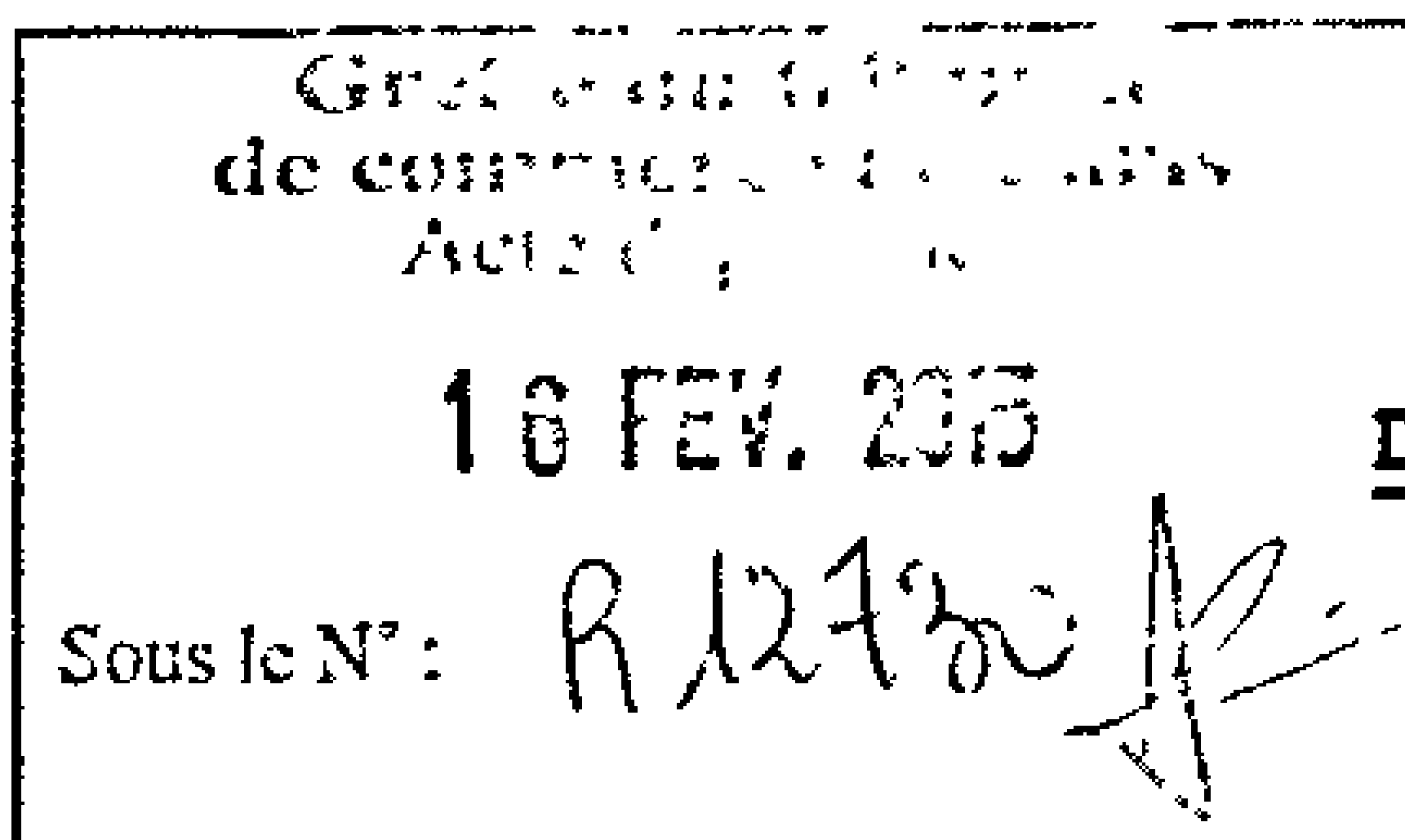
"GROUPE EUROEXCEL"

Société Anonyme
au capital de 100.000 euros

Siège social : 3 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 387 539 273 (92 B 10305)

PC 14/11/14 CH-EC



PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
14 NOVEMBRE 2014

Le 14 novembre 2014 à 18 heures, au siège social,

Les actionnaires de la société sus-désignée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Bernard GRIMBERT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Patrick LE HENRY et Monsieur Bernard GRIMBERT acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Florence DANIEL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2.999 actions sur les 4.000 actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant plus du cinquième du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur François AUGER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2014**
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation de ces comptes et rapports
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation des résultats
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce ; approbation desdites conventions
- Nomination du nouveau commissaire aux comptes suppléant
- Questions diverses.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et généralement tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée, et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties et avec toutes leurs conséquences, le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2014**, tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait.

L'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 5.119 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner aux Administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la répartition des résultats telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration, et décide en conséquence d'affecter les résultats de l'exercice social clos le 30 SEPTEMBRE 2014, de la façon suivante :

	<u>Euros</u>
- bénéfice de l'exercice ressortant à	19.680,96
- auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur	<u>329,89</u>
Soit un bénéfice distribuable de	20.010,85
- au poste « Autres réserves »	20.000,00
qui se trouve ainsi porté à 428.500 €	
- le solde au compte report à nouveau, soit	10,85

Conformément à la Loi, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été faite au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, déclare en approuver les termes, et donne quitus aux Administrateurs à cet égard.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votants, tel que prévu par la loi.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. François AUGER de son mandat de commissaire aux comptes titulaire. _____

Monsieur Mathieu FROMANTIN, actuel commissaire aux comptes suppléant, devient commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2018. _____

L'assemblée générale nomme, pour la durée du mandat de commissaire aux comptes suppléant restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2018, la société :

FVA AUDIT

dont le siège social est : 122 avenue Charles de Gaulle -
92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Société de Commissariat aux Comptes inscrite, Membre de la
Compagnie Régionale de Versailles

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Mathieu FROMANTIN et la société FVA AUDIT ont fait connaître par avance à la société qu'ils acceptaient ces mandats.

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

(L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe HERVE de son mandat d'administrateur de la société à la date de la présente assemblée.)

L'Ordre du Jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à DIX NEUF heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.